



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne
C.C.A.S. – Pôle des Solidarités

DEC/CCAS/ 01-1.4/002/2026

DECISION

OBJET : CONTRAT DE VERIFICATION DE TEMPERATURE - MEMOCLIM

**BARON SAS
42 RUE LAZARE CARNOT
ZIN - B.P. 183
61000 ALENCON**

La Présidente du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 9 juillet 2020 (D.12/07.2020) par laquelle le Conseil d'Administration de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation à la Présidente du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités pour passer des contrats (alinéa 2),

Considérant que la Société BARON SAS – 42 Rue Lazare Carnot – ZIN - B.P. 183 – 61600 ALENCON – accepte d'assurer un suivi métrologique à l'Épicerie Solidaire de la Ville de Lillebonne

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'offre de prix de la Société BARON SAS – 42 Rue Lazare Carnot – ZIN - B.P. 183 – 61600 ALENCON – pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil MEMOCLIM de l'Épicerie Solidaire de la Ville de Lillebonne pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Article 2 : De régler le montant de l'entretien annuel de 1 047,60 € T.T.C.

Article 3 : D'imputer cette dépense sur les crédits prévus à cet effet sur le budget du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités, fonction 413, nature 6156.

Article 4 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de ROUEN dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs et de la notifier à la Société BARON SAS.

Acte rendu exécutoire,

Fait à LILLEBONNE, le 12 février 2026

La Présidente du C.C.A.S.
Pôle des Solidarités,



Christine DÉCHAMPS

PÔLE DES SOLIDARITÉS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LILLEBONNE

Hôtel de Ville - esplanade François Mitterrand - B.P. 20071 - 76170 lillebonne

02 32 84 50 50 / 02 32 84 50 73 - lillebonne.fr

admccas@lillebonne.fr - affaires.sociales@lillebonne.fr - seniors@lillebonne.fr - logement@lillebonne.fr

